

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 07285
Numéro SIREN : 882 259 377
Nom ou dénomination : AABDJ FUNERAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2021 sous le numéro de dépôt 126888

AABDJ FUNERAIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue Paul Baudry,
75008 PARIS
PARIS 882 259 377

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt-quatre septembre,
A dix heures,
Au siège social de la société,

La société BL GROUP, Société à responsabilité limitée au capital de 242 000 euros, ayant son siège social 4 Rue Paul Baudry, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 880 964 283,
Représentée par son Gérant, Monsieur Amaury BAZIN de JESSEY,

Associée unique et Présidente de la société AABDJ FUNERAIRE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

[...]

II - A pris les décisions suivantes :

[...]

- Reconstitution des capitaux propres,

[...]

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

[...]

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 40 441,66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	40 441,66 euros
Au compte report à nouveau (absorption des pertes antérieures)	2 987,28 euros
Qui est ainsi soldé	
Le solde	37 454,38 euros

A la réserve légale 100,00 euros

Le solde 37 354,38 euros

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 37 354,38 euros.

Il convient de prendre acte que les capitaux propres de la société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et de constater la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée depuis la constitution de la société.

TROISIEME DÉCISION

[...]

QUATRIEME DÉCISION

[...]

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

BL GROUP
Représentée par son gérant
Monsieur Amaury BAZIN de JESSEY

DocuSigned by:
 Amaury BAZIN de JESSEY
859408769F45408...